



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SOCATA

Question écrite n° 10001

Texte de la question

M. Jean Glavany appelle de nouveau l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur la situation alarmante de la SOCATA, a Tarbes. Les inquietudes des salaries de cette entreprise dont il lui faisait part en octobre 1993 se sont revelees tres fondees. En effet une vingtaine d'entre eux ont recu, le 31 decembre dernier, une lettre les informant de leur licenciement. Au-dela de la methode humainement tres critiquable, ces suppressions d'emplois ne sont pas acceptables dans ce departement des Hautes-Pyrenees deja durement touche par le chomage. C'est donc avec insistance qu'il lui reitere sa demande de bien vouloir prendre rapidement toutes les mesures necessaires afin de preserver tous les emplois a la SOCATA de Tarbes et, par consequent, que soit annulee la procedure de licenciement des vingt salaries menaces.

Texte de la réponse

La direction de la SOCATA a annonce le 18 janvier dernier le gel du licenciement de vingt salaries et a propose comme alternative une reduction generale du temps de travail assortie de trois semaines de chomage partiel en 1994. Cette proposition, qui evitera vingt licenciements, a recemment ete soumise aux salaries qui l'ont approuvee a une large majorite. Par ailleurs, la direction de cette societe a egalement fait connaitre son intention de renoncer a mettre en oeuvre un nouveau plan social en 1994.

Données clés

Auteur : [M. Glavany Jean](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10001

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : defense

Ministère attributaire : defense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 95

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1915